

Santé : 15 000 postes d'ambulanciers à pourvoir selon les employeurs



Le manque d'ambulanciers explose après la généralisation des gardes dans le cadre de la réforme des urgences pré-hospitalières. © Crédit photo : Fabien Cottreau / " Sud Ouest

15 000 postes sont à pourvoir, deux fois plus que l'an dernier, affirment les principales fédérations du secteur, qui demandent au gouvernement d'agir sur la formation et les salaires pour « sortir de l'impasse ».

D'après « les remontées du terrain », il manque « un quart des effectifs » dans le secteur des transports sanitaires, soit 15 000 salariés, contre environ 8 000 un an plus tôt, a indiqué jeudi le président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), Dominique Hunault.

En cause, les gardes généralisées

Une « montée exponentielle » attribuée à la réforme des « urgences pré-hospitalière », entrée en vigueur cet été, qui a généralisé les gardes, de jour comme de nuit, pour les ambulances privées - par conséquent davantage sollicitées par le Samu.

Mais « si on n'a personne à mettre dans l'ambulance, on ne va pas pouvoir faire face à toutes les demandes », a mis en garde Thierry Schifano, président de la Fédération nationale de la mobilité sanitaire (FNMS), qui réclame « des mesures de très court terme pour sortir de l'impasse ».

Embaucher dès 18 ans



Les deux fédérations souhaitent notamment « faire tomber la barrière du permis de conduire probatoire » pour « aller chercher des jeunes » dès l'âge de 18 ans, au lieu de 21 ans actuellement. Elles espèrent aussi développer la « validation des acquis de l'expérience » (VAE) pour attirer des soignants en reconversion.

Les employeurs savent toutefois qu'ils seront « obligés de rouvrir des négociations » sur les salaires, la hausse négociée en début d'année avec les syndicats ayant été rattrapée par les revalorisations du Smic liées à l'inflation, explique M. Schifano.

En la matière, « nous n'avons pas de marges suffisantes », assure M. Hunault, qui renvoie la balle aux pouvoirs publics, soit via une rallonge budgétaire de l'Assurance maladie, soit par des exonérations sociales et fiscales sur le travail de nuit.